

# Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest



N°53 - Juin 2020

A : accidents corporels

tués à 30 jours

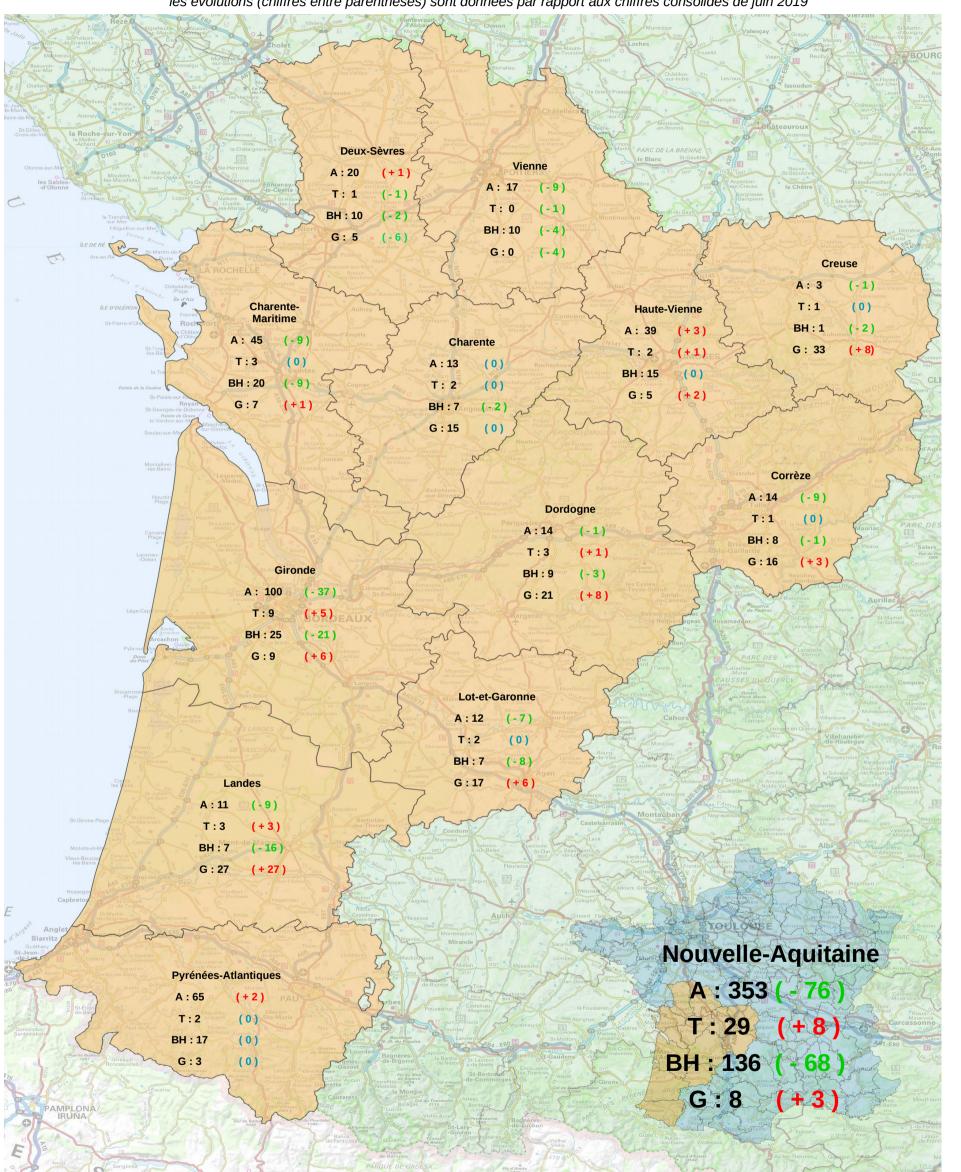
BH: blessés hospitalisés

G

gravité G4 (tués pour 100 accidents)

### Les chiffres de l'accidentalité en Nouvelle-Aquitaine au mois de juin 2020

données provisoires, non consolidées, issues de TRAxy ; les évolutions (chiffres entre parenthèses) sont données par rapport aux chiffres consolidés de juin 2019



#### Évolutions par rapport à l'année précédente :

Avec le retour à la normale (fin du confinement), la mortalité routière bondit en Nouvelle Aquitaine avec 29 tués sur le mois de juin (+ 8 par rapport à 2019) ; cette augmentation est concentrée sur quatre départements : la Gironde, les Landes, la Dordogne et la Haute-Vienne.

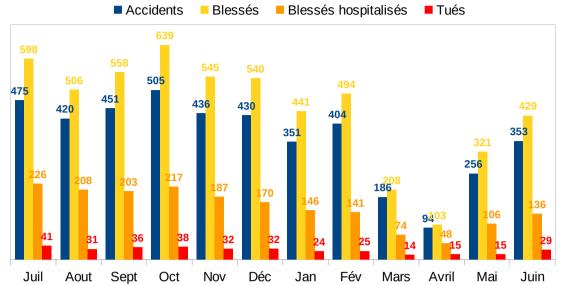
Toutefois, les nombres d'accidents et de blessés hospitalisés baissent sensiblement (respectivement – 76 et – 68) ; cette baisse profite à l'ensemble des départements exceptés la Haute-Vienne et les Pyrénées-Atlantiques où le nombre d'hospitalisés reste stable.



# Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

N°53 – Juin 2020





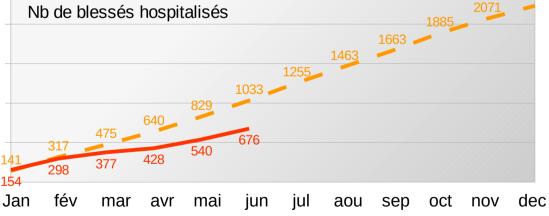
Les moyennes mensuelles sur les douze derniers mois sont de :

363 accidents corporels, 434 blessés dont 155 hospitalisés et 25 tués.

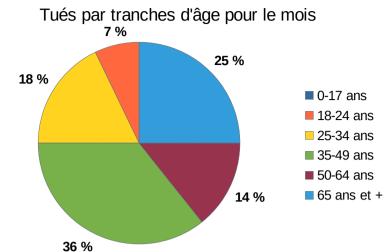
#### **Cumuls annuels:**





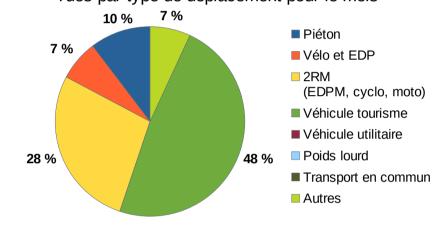


### Répartition du nombre de tués :



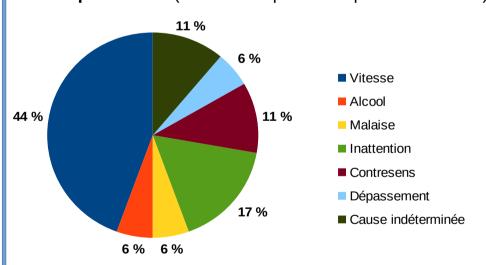
Les jeunes (0-17 et 18-24 ans) sont globalement moins présents qu'à l'accoutumé dans les accidents mortels (7 % ce mois-ci contre 20 % habituellement). Les séniors représentent un quart des tués.

Tués par type de déplacement pour le mois

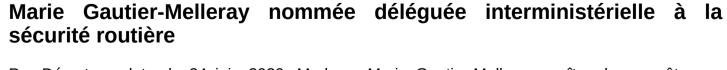


On note une forte augmentation des tués à 2RM, notamment les conducteurs de moto lourde (+ 125 cm³). Les modes de déplacements doux (piéton et deux-roues sans moteur) représentent 17 % des tués.

### Causes présumées (un accident peut avoir plusieurs causes)



Une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstance est relevée dans près d'un accident mortel sur deux ; l'inattention est présente dans 17 % des cas.



**•**: 2019

Par Décret en date du 24 juin 2020, Madame Marie Gautier-Melleray, maître des requêtes au Conseil d'État, conseillère chargée de la justice, des étrangers, de la sécurité, de la défense et des outre-mer auprès du président de l'Assemblée nationale depuis le 3 juillet 2018 a été nommée, lors du Conseil des ministres du mercredi 24 juin, déléguée interministérielle à la sécurité routière et déléguée à la sécurité routière à compter du 29 juin 2020. Docteure en droit public et agrégée des facultés de droit, elle succède à Emmanuel Barbe qui a occupé ces fonctions du 3 avril 2015 au 24 février 2020.

Décret du 24 juin 2020 portant nomination de la déléguée interministérielle à la sécurité routière



2020